



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E142010

VALABLE JUSQU'AU 26/07/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/01/2014
Forme juridique : EI
Capital : DEPUIS LE 19/03/2023
0

Raison sociale : SCHELL JONATHAN

6 RUE DU CENTRE
68125 HOUSSEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 03 89 29 62 75
Portable : 06 89 27 42 17

Fax :

Siret : 799 868 310 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4205842-1

Site Internet : www.climanoé-chauffage.fr
E-mail : climanoe@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 722335090004

Responsabilité légale :
SCHELL JONATHAN CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 722335090004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.